

LE SAMOVAR



UN THEATRE UNE ECOLE POUR LES CLOWNS, LES BURLESQUES ET LES EXCENTRIQUES



TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par toute entreprise, société, association et organisme imposés au titre des bénéfices industriels et commerciaux, ou passibles de l'impôt sur les sociétés. Elle est calculée sur leur masse salariale, et a pour but de financer le développement des formations professionnelles et technologiques.

Chaque entreprise peut choisir de verser directement cette taxe à l'organisme de formation de son choix, habilité à la percevoir. Verser la taxe d'apprentissage à un centre de formation, c'est l'occasion de soutenir directement un organisme et un projet.

Le Samovar...

Le Samovar, implanté à Bagnolet depuis 2000, offre une **formation professionnelle de trois ans aux arts clownesques unique en France et en Europe**. Elle a pour objectif de former des artistes clowns, interprètes, auteurs, metteurs en scène.

Le Samovar s'inscrit dans le paysage de la formation et du spectacle comme structure de référence pour le clown contemporain. La formation est inscrite depuis 2009 au Répertoire National des Certifications Professionnelles, et délivre un titre de niveau III.

Nos anciens élèves :

- Ils deviennent clown ou comédien, et fondent leur compagnie (Les Chiche Capon, Jackie Star, la Cie Bonaventure...)
- Ils interviennent dans des organisations humanitaires (Le Rire Médecin, Clown sans Frontière...)
- Ils interviennent comme pédagogues dans des écoles de cirque ou de théâtre, les établissements scolaires...

Le Samovar est membre de la **Fédération Française des Ecoles de Cirque** et de la **Fédération Européenne des Ecoles de Cirque Professionnelles**.



Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

La participation des entreprises au financement de notre formation est essentielle. Les ressources collectées servent à développer l'enseignement, les relations avec nos partenaires, mais aussi à soutenir et accompagner au mieux les projets de création de futurs artistes.

Soutenir le Samovar par la taxe d'apprentissage, c'est donner à de futurs artistes les meilleures conditions pour concrétiser leurs projets professionnels.

Devenir partenaire, c'est aussi...

Avoir un accès privilégié à nos spectacles et nos activités de formation

Des spectacles et des formations peuvent également être proposés dans votre entreprise à des tarifs préférentiels.

Bénéficier de tarifs préférentiels de locations de nos locaux

Réaménagé dans un ancien garage, le Samovar est un lieu chaleureux et atypique avec une salle de spectacle de 120 places.



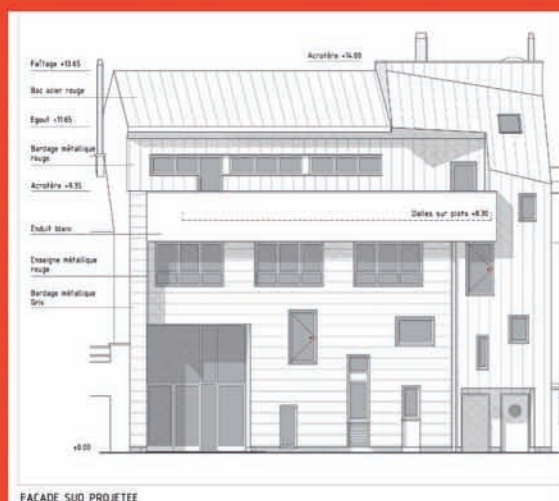
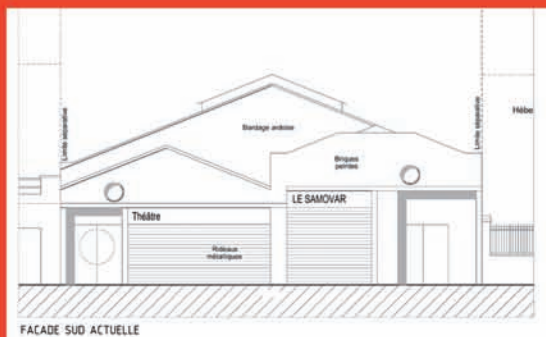
Nos principaux partenaires...

Notre principal partenaire, **Culture O Centre**, Ateliers de développement culturel, accompagne et accueille le Samovar depuis cinq ans, dans le cadre du **festival Excentrique**. Plusieurs promotions sont invitées à participer à des événements professionnels qui activent et dynamisent l'école.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec Le **Daki Ling** à Marseille, l'**Atelier Teatro Fisico** à Turin, le **Tapis Vert** à Alençon, Le **Centre des Arts Equestres du Cirque** à Noailles, le festival **Le Mans fait son Cirque**, la fondation **E.C.Art Pomaret**...

Des travaux d'agrandissement du Samovar sont prévus courant 2012

Ces travaux sont financés par la DRAC Ile de France, le Conseil Régional d'Ile de France et la Ville de Bagnolet



Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Le Samovar vous sollicite aujourd'hui pour vous demander de lui verser la part « hors quota d'apprentissage », catégorie B, de la taxe d'apprentissage 2012 de votre entreprise.

Le seul moyen de nous garantir l'affectation directe de tout ou partie de votre taxe d'apprentissage est d'indiquer « **LE SAMOVAR** » comme bénéficiaire **sur le bordereau fourni par votre organisme collecteur, ou sur le bordereau de l'APDS que vous trouverez joint à ce courrier.**

Le bordereau peut être **complété et retourné dès maintenant**, et jusqu'au 29 février 2012 au plus tard.



Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter **Lauren LEGRAS**
01 43 60 98 08 / apprentissage@lesamovar.net

LE SAMOVAR - 165, avenue Pasteur - 93170 Bagnole
www.lesamovar.net

N° SIRET : 418 284 485 000 12 — Code APE : 8552 Z